



---

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Mercredi 16 octobre 2013**

---

Le Haut Conseil des biotechnologies  
rend son avis sur  
"L'accès aux données brutes  
des pétitionnaires"

---

**L'accès aux données brutes des pétitionnaires**  
**Publication de l'avis du Haut Conseil des biotechnologies**

---

Saisi le 14 février 2013 par les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, le Haut Conseil des biotechnologies (HCB) rend un avis sur la **question de l'accès aux "données brutes" des pétitionnaires**, c'est à dire aux données issues des tests que ces derniers réalisent dans le cadre des demandes de mise sur le marché de plantes génétiquement modifiées (PGM).

Alors que la question de l'accès du public à ces données suscite aujourd'hui des opinions diverses dans les différentes communautés concernées (scientifiques, ONG, etc.), **le présent avis du HCB vise à clarifier les règles et pratiques en la matière, puis à s'interroger sur leur adaptation aux impératifs en jeu** (transparence, vérification de la solidité des évaluations, crédibilité de l'expertise, protection des intérêts industriels et commerciaux).

Le HCB constate tout d'abord que **le dispositif juridique et pratique actuel permet à toute personne qui le demande d'accéder facilement et rapidement à l'ensemble des données brutes** relatives à un dossier de mise sur le marché de PGM.

Le HCB s'interroge ensuite sur les évolutions possibles de ce dispositif. A cet égard, il reste partagé sur l'opportunité de lui substituer une mise en ligne automatique des données brutes, comme le proposent aujourd'hui un certain nombre d'acteurs.

Il estime en revanche que pour satisfaire au mieux les impératifs en jeu, le dispositif d'accès aux données devrait être amélioré sur deux points :

- D'une part, il considère indispensable que **les données brutes communiquées le soient dans un format exploitable informatiquement**, puisque ces données doivent pouvoir être ré-analysées facilement.
  - D'autre part, constatant que les pétitionnaires conservent une certaine marge de manœuvre à l'égard des données brutes qu'ils versent à leurs dossiers, **le HCB recommande que soient appliquées, généralisées ou mises en place des règles assurant que les instances d'expertise (et, par suite, le public) puissent bien accéder à l'ensemble des données produites par les pétitionnaires ou connues d'eux à l'occasion de l'évaluation de leurs produits.**
- *Vous trouverez l'avis dans son intégralité en pièce jointe de ce communiqué ou sur [www.hautconseildesbiotechnologies.fr](http://www.hautconseildesbiotechnologies.fr)*

---

Contact Presse :

Milbox

Emémentia Fouquet

[emerentia.fouquet@milbox.fr](mailto:emerentia.fouquet@milbox.fr) / 01 42 51 35 10 / 07 62 89 05 79

#### ► Le Haut Conseil des biotechnologies :

**Le Haut Conseil des biotechnologies, instance d'évaluation, d'expertise et de concertation a été créé par la loi du 25 juin 2008.**

**Cette structure indépendante présidée par Jean-François Dhainaut, réunit 66 membres. Elle est composée d'un Comité Scientifique** présidé par Jean-Christophe PAGÈS, et d'un **Comité Economique, Ethique et Social** présidé par Christine NOIVILLE. Le HCB rassemble, entre autres, des personnalités issues des organismes publics de recherche, en raison de leurs compétences scientifiques et techniques, des élus locaux, des parlementaires, des représentants d'associations et d'organisations professionnelles.